

PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS	Particuliers de la commune nouvelle de Vouziers* OU Ass. réunion sans but lucratif	Extérieurs à Vouziers ou Ass. réunion à but lucratif
Une journée avec vaisselle	75,00 €	95,00 €
Une journée sans vaisselle	55,00 €	75,00 €
Une demi-journée	25,00 €	35,00 €
Week-end (ou deux jours consécutifs) avec vaisselle	135,00 €	175,00 €
Week-end (ou deux jours consécutifs) sans vaisselle	95,00 €	135,00 €
Charge : Electricité	0,20/ kwh	0,20/ kwh
Remboursement de matériel :		
Verre : 1,00 € - Flûte : 1,50 € - Blida : 0,60 € - Cendrier : 1,50 € - Pichet : 2,30 € - Plateau : 8,00 € - Ramequin : 2,00 € - Ramasse-couverts : 8,00 € - Assiette plate : 1,80 € - Assiette à dessert : 1,50 € - Cuillère à café : 0,30 € - Couteau : 1 € - Tasse et soucoupe : 1,50 € - Bol : 1,50 € - Plat inox : 9,00 € - Légumier inox : 8,00 € - Corbeille à pain : 6 € - Ensemble sel, poivre, moutarde : 10,00 € - Fourchette ou cuillère à soupe : 0,80 € - Chaise : 23,00 € - Table : 185,00 €.		

* Vouziers = Vouziers en tant que commune nouvelle comprend Vouziers-Ville, Blaise, Chestres, Condé, Vrivy et Terron-sur-Aisne

Important

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50 % ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la mairie de Vouziers après la location. Le non-versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait.

En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure appréciée par le Maire.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

Caution

Une caution de **300 €** sera versée au moment de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde la location au régisseur de recette à l'accueil de la mairie de Vouziers sous réserve du respect des clauses du règlement de la salle et en fonction de l'état des lieux contradictoire.